

Les victimes de violences sexuelles durant l'enfance sont davantage victimes à l'âge adulte

L'enquête « Cadre de vie et sécurité » permettait jusqu'en 2017 d'interroger les personnes de 18 à 76 ans sur les violences qu'elles avaient pu avoir subies au cours de leur vie. On estime qu'entre 2012 et 2017, en moyenne 2,4 % de la population déclaraient avoir été victimes de violences sexuelles avant l'âge de 15 ans.

Parmi ces victimes, 5 % ont été à nouveau victimes de violences sexuelles au cours des deux années précédant la passation de l'enquête. Cette proportion est nettement supérieure à celle estimée en moyenne pour l'ensemble de la population (1,1 %).

Ce phénomène de « revictimation » concerne également d'autres types de violences (violences conjugales, violences physiques). À titre d'illustration, 3,9 % des victimes de violences sexuelles durant l'enfance ont été victimes de violences conjugales au cours du passé récent, contre 1,3 % en moyenne.

Notons que le fait d'avoir subi des violences sexuelles avant 15 ans semble également impacter le sentiment d'insécurité ressenti au domicile et dans le quartier ou le village.

En plus d'apporter des éléments chiffrés sur ce sujet, cette courte étude confronte ses résultats aux recherches déjà menées pour proposer des pistes d'explication et d'interprétation.

Les violences sexuelles subies durant l'enfance peuvent avoir de lourdes conséquences à long terme pour les victimes (Association Mémoire Traumatique et Victimologie, 2015). De nombreuses recherches s'accordent sur l'idée que le fait d'avoir subi des violences sexuelles durant l'enfance a un impact sur la santé de ces victimes (Maniglio, 2009), sur leurs relations conjugales (Aubry et Apers, 2009), mais également sur le fait de subir à nouveau des violences sexuelles à l'âge adulte (Gidycz, et al., 1995 ; Cloitre, 1998 ; Classe, et al., 2005).

L'objectif de cette courte étude est d'apporter quelques éléments chiffrés afin de mieux comprendre le lien entre la victimation durant l'enfance et la victimation à l'âge adulte, dans le contexte français contemporain.

À partir des enquêtes « Cadre de vie et sécurité » de 2012 à 2017, nous pouvons estimer qu'en moyenne, 2,4 % de la population âgée de 18 à 76 ans et résidant en France métropolitaine ont déclaré avoir été victimes de violences sexuelles¹ avant l'âge de 15 ans. Dit autrement, le nombre d'adultes âgés de 18 à 76 ans ayant subi des violences sexuelles avant 15 ans est estimé à plus d'un million (1 051 000 personnes en moyenne chaque année entre les enquêtes CVS 2012 et 2017).

Dans 28 % des cas, ces victimes de violences sexuelles durant l'enfance ont déclaré que les premiers épisodes de violences s'étaient déroulés avant l'âge de 8 ans. Dans plus de la moitié des cas, les premières violences ont été subies entre 8 et 12 ans (52%). Enfin, 20 % des victimes ont déclaré avoir subi les premières violences sexuelles à l'âge de 13 ou 14 ans. Notons que les personnes ayant déclaré avoir subi des violences sexuelles avant 15 ans sont majoritairement des femmes (dans 82 % des cas).

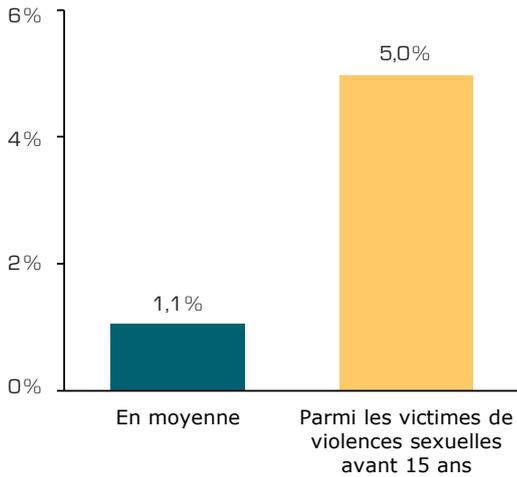
Davantage victimes de violences sexuelles au cours du passé récent

Parmi les personnes ayant été victimes de violences sexuelles avant l'âge de 15 ans, 5 % ont déclaré l'avoir à nouveau été au cours des deux dernières années [1].

Cette proportion est largement supérieure à celle observée en moyenne pour l'ensemble de la population, puisque sur la même période, on estime que 1,1 % des personnes de 18-76 ans ont déclaré avoir subi une violence sexuelle au cours des deux dernières années. Il existe un lien significatif entre le fait d'avoir été victime de violences sexuelles durant son enfance et le fait d'en avoir subies à nouveau au cours du passé récent.

(1) Les violences sexuelles sont définies dans l'enquête CVS comme les attouchements sexuels ou les rapports sexuels imposés par une personne vivant ou non avec l'enquêté.

① Proportion de personnes ayant déclaré avoir subi des violences sexuelles au cours des deux dernières années



Source: Enquêtes «Cadre de vie et sécurité», Insee-ONDRP-SSMSI, 2012-2017. Champ: Personnes âgées de 18 à 76 ans, résidant en France métropolitaine. χ^2 : p-value < 0,001.

Cet effet est nommé par les chercheurs le « phénomène de revictimisation sexuelle » (Fergusson, et al., 1997 ; Desai, et al., 2002 ; Walker, et al., 2019).

Certaines explications avancées sont que les victimes reproduisent à l'âge adulte le schéma de violences auquel elles étaient confrontées durant leur enfance. Ce mécanisme est appelé par Jaspard, et al. (2003) le phénomène de « reproduction de la violence ».

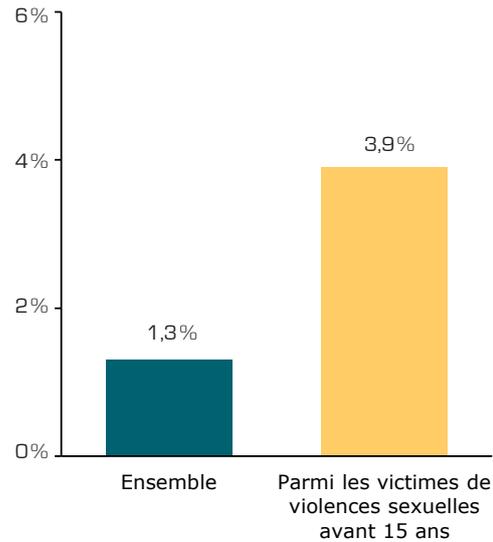
D'autres hypothèses évoquent le fait que les victimes de violences sexuelles durant l'enfance développent des troubles de l'estime de soi qui les rendent plus vulnérables face à des agresseurs qui décèlent cette plus grande vulnérabilité (Messman-Moore et Long, 2003 ; Krahe et Berger, 2017).

Plus fréquemment victimes de violences conjugales

Les personnes ayant subi des violences sexuelles enfants se déclarent plus victimes de violences conjugales. L'enquête CVS révèle que 3,9% des victimes durant l'enfance ont déclaré avoir subi des violences conjugales² au cours des deux dernières années, contre 1,3% en moyenne sur l'ensemble de la population [②]. La relation entre le fait d'avoir été victime de violences sexuelles durant l'enfance et le fait d'avoir été victime de violences conjugales à l'âge adulte (durant les deux années précédant l'enquête) est significative.

Les recherches sur le sujet tendent à montrer que les victimes durant l'enfance ont des difficultés à construire une relation de couple harmonieuse. Leur confiance ayant été trahie durant leur enfance par un proche, il est difficile pour elles de la confier à nouveau. Par ailleurs, le plus souvent, ces victimes sont emprisonnées dans des relations toxiques (Fleming, et al., 1999 ; Gérard, 2014).

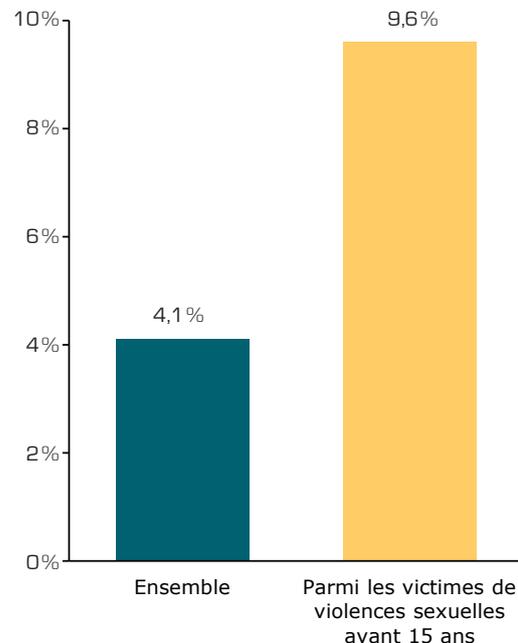
② Proportion de personnes ayant déclaré avoir subi des violences conjugales au cours des deux dernières années



Source: Enquêtes «Cadre de vie et sécurité», Insee-ONDRP-SSMSI, 2012-2017. Champ: Personnes âgées de 18 à 76 ans, résidant en France métropolitaine. χ^2 : p-value < 0,001.

Notons que les victimes de violences sexuelles durant leur enfance se déclarent plus victimes de violences physiques. La proportion de personnes ayant déclaré avoir subi des violences physiques³ est estimée à 9,6% parmi les victimes déclarées de violences sexuelles avant l'âge de 15 ans, contre 4,1% en moyenne [③].

③ Proportion de personnes ayant déclaré avoir subi des violences physiques au cours des deux dernières années



Source: Enquêtes «Cadre de vie et sécurité», Insee-ONDRP-SSMSI, 2012-2017. Champ: Personnes âgées de 18 à 76 ans, résidant en France métropolitaine. χ^2 : p-value < 0,001.

[2] Les violences conjugales, au sens de l'enquête CVS, sont les violences physiques et/ou sexuelles commises par un conjoint ou un ex-conjoint, cohabitants ou non.

[3] Les victimes de violences physiques sont définies dans l'enquête CVS comme les personnes ayant déclaré qu'un tiers habitant ou non avec elles, les a giflées, frappées, donné des coups ou leur a fait subir toute autre violence physique.

Une insécurité ressentie plus forte

Les personnes ayant été victimes de violences sexuelles durant l'enfance déclarent ressentir davantage d'insécurité, que ce soit à leur domicile ou dans leur quartier, que les personnes n'ayant pas déclaré avoir subi de telles violences.

Plus précisément, 14% des personnes victimes de violences sexuelles avant l'âge de 15 ans déclarent se sentir en insécurité de temps en temps voire souvent, à leur domicile, tandis que cette proportion est estimée à 8% parmi l'ensemble de la population [4].

Par ailleurs, on estime qu'en moyenne, 11% des personnes âgées de 18 à 76 ans se sentent souvent ou de temps en temps en insécurité dans leur quartier ou leur village. Cette proportion est plus élevée pour les victimes de violences sexuelles avant 15 ans puisque 19% d'entre elles déclarent ressentir de l'insécurité souvent ou de temps en temps dans leur environnement résidentiel.

Existence d'autres facteurs aggravant le risque de revictimation

Cette courte étude permet d'apporter des éléments chiffrés sur le phénomène de revictimation des personnes ayant subi des violences sexuelles durant leur enfance. Les résultats présentés suggèrent l'existence de liens significatifs entre le fait d'avoir été victime de violences sexuelles durant l'enfance et le fait d'avoir

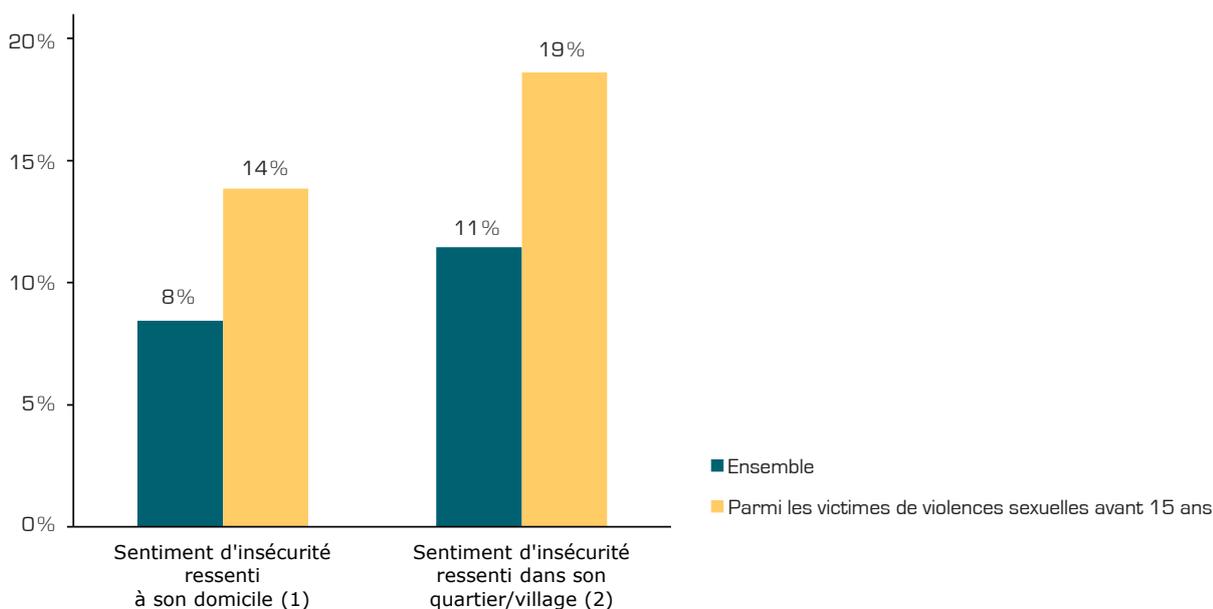
été à nouveau victime à l'âge adulte. Pour autant, ces résultats d'analyses bivariées ne permettent pas d'établir une relation de cause à effet.

Une revue de littérature plus approfondie révèle en outre que des informations détaillées sur la victimation subie durant l'enfance permettent de mieux comprendre le phénomène de revictimation. À titre d'exemple, lorsque les violences subies durant l'enfance ont été occasionnées de manière répétée ou étaient un viol, le risque de revictimation est plus élevé (Fleming, et al., 1999; Coid, et al., 2001).

Selon Jaspard et al. (2003), le sexe de l'enfant victime semble également être un facteur influençant la revictimation à l'âge adulte: les filles victimes de violences durant leur enfance ont plus de risques d'être à nouveau victimes adultes. Toutefois, cette théorie reposant sur l'idée que la société véhicule des représentations différenciées de la violence selon le genre a été contestée par ailleurs (Desai, et al. 2002).

Des analyses plus approfondies vont être entreprises à l'ONDRP afin savoir si le fait d'avoir été victime de violences sexuelles durant l'enfance a une réelle influence sur le fait d'avoir été à nouveau victime à l'âge adulte. L'objectif *in fine* sera de mieux comprendre le phénomène de revictimation afin de proposer des pistes d'actions pour lutter contre celui-ci et favoriser la résilience des personnes victimes.

4 Proportion de personnes déclarant ressentir souvent ou de temps en temps de l'insécurité



Source: Enquêtes « Cadre de vie et sécurité », Insee-ONDRP-SSMSI, 2012-2017.

Champ: Personnes âgées de 18 à 76 ans, résidant en France métropolitaine.

Note de lecture: En moyenne entre 2012 et 2017, 8% des 18-76 ans ont déclaré ressentir de l'insécurité souvent ou de temps en temps à leur domicile. Parmi les personnes ayant déclaré avoir subi des violences sexuelles avant l'âge de 15 ans, cette proportion s'élève à 14%.

[1] Khi^2 : p-value < 0,001.

[2] Khi^2 : p-value < 0,001.

Point méthodologique

Les données de cette étude proviennent de l'enquête « Cadre de Vie et Sécurité », menée conjointement par l'Insee, l'ONDRP et le SSMSI. Il s'agit d'une enquête de victimation qui interroge chaque année depuis 2007, plus de 15 000 personnes sur les atteintes qu'elles ont pu avoir subies. Après pondération, les résultats sont représentatifs de la population française. Les données des enquêtes de 2012 à 2017 ont été compilées afin d'avoir un échantillon plus conséquent et pouvoir ainsi proposer des analyses plus fines de ce phénomène de revictimation.

Seuls les enquêtés âgés de 18 à 76 ans sont interrogés sur les atteintes sensibles (violences sexuelles et intra-ménages), et cela de façon auto-administrée sous casque. Ils ont alors la possibilité de déclarer le fait d'avoir subi des violences sensibles au cours des deux dernières années et/ou à une date antérieure. Dans ce cas, le questionnaire demande à l'enquêté de renseigner l'âge qu'il avait lorsque les premiers épisodes de violences se sont déroulés. Entre 2012 et 2017, 1 783 personnes ont ainsi déclaré avoir subi des violences sexuelles avant l'âge de 15 ans, représentant 2,4% de la population âgée de 18 à 76 ans en moyenne chaque année.

Dans la mesure où les variables que nous avons mises en relation sont des variables qualitatives nominales, nous avons utilisé le test du χ^2 pour savoir si cette relation était significative. Tous les postulats d'utilisation de ce test statistique ont été respectés. Une relation significative ne signifie pas qu'il existe un lien de cause à effet entre les deux variables mises en relation. En outre, la variable renseignant sur le fait d'avoir subi ou non des violences sexuelles avant l'âge de 15 ans a été intégrée avec différentes variables sociodémographiques dans un modèle de régression logistique expliquant le fait d'avoir été victime au cours du passé récent. Il en résulte que le fait d'avoir subi des violences sexuelles augmente significativement les risques d'être à nouveau victime ou de ressentir de l'insécurité, à l'âge, lieu d'habitation, niveau de vie du ménage et situation conjugale donnés. Du fait du format court de l'étude, ces résultats seront détaillés dans une prochaine publication.

Pour cette étude, nous avons retenu la limite d'âge à 15 ans puisqu'il s'agit d'une limite d'âge proposée dans le cadre législatif. En effet, une circonstance aggravante est retenue lorsque la victime est âgée de moins de 15 ans en cas de viol ([article 222-24 du code pénal](#)) ou d'autres agressions sexuelles ([article 229-29 du code pénal](#)).

Bibliographie

Association Mémoire Traumatique et Victimologie. (2015). *Impact des violences sexuelles de l'enfance à l'âge adulte*. Bourg-la-Reine: Association Mémoire Traumatique et Victimologie.

Aubry, I., et Apers, S. (2009). *Être parent après l'inceste. L'inceste, quand les victimes en parlent !* Lyon: Editions J. Lyon.

Classe, C., Palesh, O., et Aggarwal, R. (2005). Sexual revictimization, A review of the empirical literature. *Trauma, Violence, & Abuse*, 6(2), pp. 103-129.

Cloitre, M. (1998). Sexual revictimization: Risk factors and prevention. Dans V. M. Follette, J. I. Ruzek, & F. R. (Eds.), *Cognitive-behavioral therapies for trauma* (pp. 278-304). New-York: Guilford.

Coid, J., Petrukevitch, A., Feder, G., Chung, W.-S., Richardson, J., et Moore, S. (2001). Relation between childhood sexual and physical abuse and risk of revictimisation in women: A cross-sectional survey. *The Lancet*, 358, pp. 450-454.

Desai, S., Arias, I., Thompson, M. P., et Basile, K. C. (2002). Childhood victimization and subsequent adult revictimization assessed in a nationally representative sample of women and men. *Violence and Victims*, 17(6), pp. 639-653.

Fergusson, D. M., Horwood, J. L., et Lynskey, M. T. (1997). Childhood sexual abuse, adolescent sexual behaviors and sexual revictimization. *Child Abuse and Neglect*, 21(8).

Fleming, J., Mullen, P., Sibthorpe, B., et Bammer, G. (1999). The long-term impact of childhood sexual abuse in Australian women. *Child Abuse and Neglect*, 23(2), pp. 145-159.

Gérard, C. (2014). Conséquences d'un abus sexuel vécu dans l'enfance sur la vie conjugale des victimes à l'âge adulte. *Carrefour de notes sur les maltraitances infantiles*, 1(1), 42-48.

Gidycz, C. A., Hanson, K., et Layman, M. J. (1995). A prospective analysis of the relationships among sexual assault experiences: An extension of previous findings. *Psychology of Women Quarterly*, 19(1), pp. 5-29.

Jaspard, M., Brown, E., Lhomond, B., et Saurel-Cubizolles, M. (2003). Reproduction ou résilience : Les situations vécues dans l'enfance ont-elles une incidence sur les violences subies par les femmes à l'âge adulte ? *Revue Française des Affaires Sociales*, 3, 157-190.

Krahé, B., et Berger, A. (2017). Longitudinal pathways of sexual victimization, sexual self-esteem, and depression in women and men. *Psychological Trauma: Theory, Research, Practice, and Policy*, 9(2), 147-155.

Maniglio, R. (2009). The impact of child sexual abuse on health: A systematic review of reviews. *Clinical Psychology Review*, 29(7), 647-657.

Messman-Moore, T. L., et Long, P. J. (2003). The role of childhood sexual abuse sequelae in the sexual revictimization of women. An empirical review and theoretical reformulation. *Clinical Psychology Review*, 23, 537-571.

Walker, H. E., Freud, J. S., Ellis, R. A., Fraine, S. M., et Wilson, L. C. (2019). The prevalence of sexual revictimization: A meta-analytic review. *Trauma, Violence, & Abuse*, 20(1).